

**Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation**

(2018/C 155/03)



*Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 EUR destinée à la circulation et émise par la France*

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces<sup>(1)</sup>. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009<sup>(2)</sup>, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 EUR. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 EUR, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

**Pays d'émission:** France

**Sujet de commémoration:** Simone Veil

**Description du dessin:** Le dessin représente un portrait de Simone Veil, icône dans la lutte pour les droits des femmes. Simone Veil, née Jacob, nous a quittés en juin 2017 à l'âge de 89 ans. Survivante des camps d'Auschwitz, elle est devenue l'un des acteurs les plus importants de la construction européenne. Elle a été le premier président élu du Parlement européen de 1979 à 1982. Elle s'est battue pour la dépénalisation de l'avortement, et la loi qui porte son nom a été votée en 1975. Elle est entrée à l'Académie française en 2008.

Son numéro de déportation apparaît sur son col. Le Parlement européen est représenté en arrière-plan, faisant apparaître les dates importantes de sa vie, son nom, l'indication du pays d'émission «RF», l'année d'émission «2018» et la marque d'atelier.

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

**Volume d'émission:** 15 millions de pièces

**Date d'émission:** Mai-juin 2018

---

<sup>(1)</sup> Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

<sup>(2)</sup> Voir les conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières» du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).